

CONSULTATION DE LA POPULATION BILAN DES RÉUNIONS DE QUARTIERS 2025



Madame, Monsieur,

Il y a un an environ, vous avez reçu une lettre proposant une consultation de la population de Saint Vincent de Mercuze.

Il s'agissait, dans un 1^{er} temps, d'envoyer un **courrier** pour y exprimer librement votre ressenti sur ce qui allait ou n'allait pas dans la commune et y exposer vos souhaits pour l'avenir de la commune en termes de qualité de vie.

Ce courrier annonçait, dans un 2^{ème} temps, l'organisation de **réunions de secteurs** destinées à compléter les idées formulées par courrier et surtout les concrétiser à travers des débats. Ces réunions ont eu lieu en avril dernier.

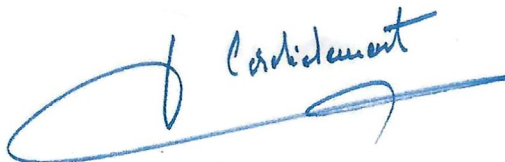
Une quarantaine de nos concitoyens ont répondu à la 1^{ère} démarche (25 e-mails, 3 courriers et 10 appels téléphoniques). Lors des 5 réunions de secteurs, 127 personnes se sont déplacées. Si l'on considère que des personnes ayant écrit se sont aussi déplacées et qu'il y avait un certain pourcentage de couples aux réunions, on peut raisonnablement considérer que 140 **foyers** ont participé à cette consultation. Qu'ils en soient remerciés.

Au cours de ces réunions, les débats furent parfois tendus, mais restèrent toujours cordiaux. Tous les sujets, même les plus polémiques, ont été traités sans tabous à l'exception des sujets d'intérêts trop personnels.

Selon l'engagement pris en avril, voici le bilan qui dresse la **synthèse** de ces réunions. Vous verrez que certaines propositions ont déjà été prises en compte. De nombreuses autres vont l'être progressivement dans les semaines et mois qui viennent.

Afin de ne pas rendre trop fastidieuse la lecture du document, les réponses aux questions ont été regroupées par thèmes, ce qui permet d'avoir une vue des sujets dans leur globalité. La retranscription se veut simple et au plus près possible de la réalité. Elle permettra à chacun d'avoir des réponses précises sur des points parfois déformés ou mal interprétés. Et surtout de se faire une idée plus précise de l'importance que peut avoir une **approche stratégique à long terme** pour une petite collectivité de 1.500 habitants face aux défis qui l'attendent.

Merci, pour terminer, à tous les élus et particulièrement Gérard, Denis, Patrick, Claude et Nadine, pour leur soutien à ce travail, Bonne lecture à tous.



Philippe Baudain

PS : Un point n'apparaît pas dans ce bilan. C'est celui du **budget participatif**. Il n'a été qu'effleuré lors des réunions et correspond au 3^{ème} volet proposé dans le courrier initial de 2024. Il nous reste à définir de manière plus précise son règlement et son volume budgétaire. Nous aurons l'occasion d'en parler bientôt.

LA SÉCURITÉ

Parmi les questions posées, nombreuses sont celles qui concernent la sécurité dans des domaines variés.

LA SÉCURITÉ DE NOS RUES

LE CONSTAT

La dangerosité de certains secteurs est liée à différents facteurs dont nous retiendrons ici les principaux.

- Un dénominateur commun signalé par tous et valable sur l'ensemble du village : la **vitesse excessive** de certains conducteurs. Aucun secteur de la commune n'échappe au phénomène.
- L'insuffisance des **marquages au sol** de certaines voiries au croisement de l'entrée du village ou le long des écluses de la Grand Rue et des chicanes de la Branchy.
- L'étroitesse de certains passages comme la double courbe précédant le carrefour du Champcornu, cause de difficultés de croisement des véhicules et de danger pour les piétons. Il en est de même de l'ensemble de la rue de la Combe d'Alloix et du virage de sa partie basse souvent abordés trop rapidement. Même problème pour le virage jouxtant le carrefour du Montaliou.
- Les refus de priorité à droite des carrefours de la Branchy et du Champcornu.

QUELLES RÉPONSES ?

S'attaquer au problème de la vitesse n'est pas chose aisée quand on connaît le **manque de civisme** des chauffards. Aucun dispositif n'est efficace à 100 % sauf, peut-être, la gendarmerie... et encore !

Pour la vitesse

- Comme évoqué lors des réunions, une **campagne de marquage au sol** a été réalisée, **limitant à 30** la vitesse sur la portion de la départementale qui va du haut de la Grand Rue à la sortie du village au Montaliou. Ce marquage va être étendu dans les mois qui viennent.
- Des **radars pédagogiques** vont être installés dans les deux sens de circulation de l'axe départemental RD9
- Enfin, une réflexion en cours devrait conduire à instaurer une **limitation de vitesse à 30 km/h dans tout le village**. C'est une méthode un peu radicale mais elle semble faire ses preuves là où elle est appliquée et beaucoup de nos concitoyens la réclament.



Pour l'insuffisance de signalisation de surface

Elle a été traitée, elle aussi, par un **marquage au sol** des carrefours, des flots et des rétrécissements de voiries. Le Conseil Départemental est sollicité pour l'amélioration du carrefour de la Grand Rue avec la D 1090.



Pour l'étroitesse de certaines voiries

Pour la Combe d'Alloix, une étude a été demandée d'une part pour ralentir la vitesse sur l'axe principal (chicanes) et, d'autre part, pour créer un aménagement type **alternat dans le virage de sa partie basse**. D'autres situations sont plus difficiles, voire impossibles à traiter physiquement du fait de leur intrication entre des bâtiments anciens.



LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Elle est principalement liée à la problématique précédente dans un village où les rues sont étroites et où les conducteurs roulent trop vite. Même sur le grand axe de la RD9 qui traverse le village de part en part, on retrouve des rétrécissements liés à la configuration de bâtiments anciens. C'est le cas au niveau du Centre-Bourg (courbe du Champcornu, place de la Mairie) et du Montalieu.

En 1995, il n'existait pas de trottoirs le long de la RD9 et la mise en place progressive d'un **chemin piétonnier** au fur et à mesure des 5 mandats successifs en a, en grande partie, permis la sécurisation piétonnière.

Le carrefour du Montalieu a été "traité" il y a quelques années sans nouvel accident.

La place de la Mairie a fait récemment l'objet d'un aménagement routier (double alternat contraignant) qui, sur le plan de la vitesse, semble donner satisfaction.

Mais la **courbe du Champcornu** ainsi que son **carrefour** restent anxiogènes et dangereux car le croisement de gros véhicules ne peut se faire qu'en empiétant sur le trottoir et des automobilistes le font à vitesse excessive. Aucun aménagement n'est possible sur cette portion rétrécie.

La seule solution crédible reste de tout faire pour maîtriser la vitesse.



Outre l'axe de la RD9, que dire de l'ensemble des autres voiries de Saint-Vincent sinon qu'elles sont étroites, ne permettant pas toujours le croisement de 2 véhicules ? Ici, la réalisation de trottoirs ne peut même pas être envisagée.

C'est redire ici l'importance d'une cohabitation raisonnable entre automobilistes, cyclistes, piétons... et d'une vitesse modérée.

Une réflexion est en cours visant à créer des **chicanes** destinées à casser la vitesse sur les longs segments de voiries et à servir de refuges aux promeneurs. Ceci est particulièrement envisagé rue de la Combe d'Alloix ou chemin de la Vieille Eglise où nombre de promeneurs se plaignent de l'imprudence d'automobilistes.



Une autre problématique a été ciblée au cours des débats. Elle a trait aux **arrêts des bus scolaires** des carrefours du **Montalieu** et celui de la **Branchy**. L'aménagement de ces carrefours étant relativement récent, toute modification ne pourra venir que du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), sachant que toute solution a ses avantages et inconvénients. Ici encore, le danger vient d'automobilistes qui veulent absolument doubler le bus à l'arrêt au lieu d'attendre comme cela se fait aux États-Unis.

Signalons au passage que le carrefour de la Branchy est un **plateau** surélevé, limité par des "dents de requin". Le code de la route lui confère une priorité piétonne absolue sur toute sa surface. Nous avons rappelé cette règle en marquant le sol d'un certain nombre de figurines blanches.



Parmi les remarques qui nous ont été faites sur la sécurité des personnes, une d'entre elles ne concerne pas la voirie. Il s'agit du **manque d'éclairage** de la partie basse de la **Grand'rue** pour rejoindre, à pied et à la nuit tombée, la commune du Touvet. Cette remarque a été prise en considération et **2 nouveaux lampadaires** prolongeront bientôt ceux qui éclairent la Grand'rue (mêmes lampadaires, même éclairage LED).

LA SÉCURITÉ DES BIENS

Le nombre de cambriolages justifie à lui seul l'inquiétude des habitants face à un fléau contre lequel il est difficile de lutter. Certes, la Gendarmerie n'est pas indifférente, mais elle ne peut pas tout. La Mairie est attentive à tout signalement suspect mais ses compétences et moyens sont limités en ce domaine.

Certains habitants s'organisent pour assurer une plus grande **vigilance dans leur quartier**. Qui pourrait leur reprocher ?

En fait, pourquoi s'en cacher, cette problématique pose la question de la **vidéo protection**, sujet délicat si l'on s'en tient aux échanges un peu vifs lors des réunions. Sujet grave pourtant quand on sait, par les temps qui courent, les questions que pose la sécurité des biens de plus en plus liée d'ailleurs à celle des personnes, à en juger par les dernières statistiques sur les violences en cas de vol. Nous aurons l'occasion d'en parler à la rubrique "sujets polémiques".

POINTS PARTICULIERS

- Certains **stationnements inadaptés** peuvent entraîner une gêne à la circulation et, parfois même, être dangereux. Celui de l'espace entourant la Vieille Église a été évoqué pour attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une plate-forme de **retournement**. Il conviendra d'y mettre un panneau de stationnement interdit.
- Une fissure dans l'enrobé du haut du chemin de la Vieille Église a été repérée par des riverains. Elle fera l'objet d'une expertise.
- Une question a été posée sur la pratique de l'**affouage**. Il est possible sauf sur les parcelles situées dans le périmètre du chemin de la Vieille Eglise où des coupes de bois sont à proscrire du fait des risques de glissements de terrains du secteur.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses questions principalement sur l'historique des bâtiments et/ou sur leur destination. Il est vrai que le dynamisme d'une commune repose sur la capacité qu'il a d'offrir à sa population les infrastructures de qualité.

Et notre village n'en est pas dépourvu.

Comme dans beaucoup de petites communes, la plupart d'entre elles sont anciennes et on fait l'objet de rénovations, d'évolutions et **d'améliorations**. C'est le cas de la mairie, de la salle des fêtes, de la bibliothèque, de la synapse, de la piscine, des tennis...

Seuls, le club-house du tennis et, très récemment, le bâtiment enfance-jeunesse (halte-garderie et l'accueil de loisirs), sont des constructions nouvelles.

LA MAIRIE

Elle vient d'être rénovée et améliorée pour assurer un meilleur service à l'ensemble des administrés et, sur le plan fonctionnel, permettre un accès facilité aux personnes à mobilité réduite (**PMR**). Une **insonorisation** de la salle des mariages est programmée.



L'ÉCOLE

Construite au début des années 90 par nos prédécesseurs, l'école ne rassemblait pas toutes les classes : deux d'entre elles restaient isolées, l'une à l'école du Montalieu et l'autre place de la mairie. Le regroupement s'est fait immédiatement en 1996 par la création de deux classes supplémentaires et la construction d'une cantine.

Le bâtiment vieillit plutôt bien, même si un **lifting** est prévu dans les années qui viennent. Récemment un **aménagement de la cour** a permis une optimisation des activités récréatives et une **végétalisation** doublée d'un **jardin à visée pédagogique**.

LA SALLE DES FÊTES

Elle a subi deux grandes transformations. La première dans les années 50 lorsque Monsieur Aimé Paquet, maire de l'époque, transforma l'usine désaffectée en salle polyvalente. La seconde, en 1998, quand nous avons décidé d'**optimiser les volumes**, de dégager les 3 espaces du rez-de-chaussée (bar, théâtre et grande salle) et de créer un grand **dojo** à l'étage.

Très récemment, **3 améliorations** ont été apportées : une **insonorisation** de la grande salle pour en améliorer l'acoustique, un **équipement sono** pour une meilleure audition et la mise en place d'un **grand écran** motorisé pour les projections. Enfin, **les sols** de l'entrée, du bar et du théâtre vont être refaits et permettre une optimisation de certaines activités (Capoeira, boxe...).



L'ANCIENNE ÉPICERIE

Cette bâtisse de la rue Aimé Paquet a attiré la curiosité de certains. Il s'agit de l'**ancienne épicerie** du village qui, initialement, avait un toit à 1 pan. Nous l'avons rénovée il y a quelques années, coiffée d'un **toit à 2 pans** et dotée d'un **accès PMR**.

Successivement cantine de secours puis bibliothèque provisoire elle est utilisée aujourd'hui par les associations, en particulier, la MJC.



LA BIBLIOTHÈQUE

Elle a connu des fortunes diverses. D'abord privée sous la houlette de Madame Giroud, elle est née dans un préfabriqué place de la mairie.

Devenue municipale, elle fut hébergée au rez-de-chaussée de la mairie, puis, à l'occasion des travaux de la mairie, migra dans le local de la très ancienne épicerie, rue Aimé Paquet (cf. ci-dessus).

Elle a ensuite intégré les locaux de l'ancien bâtiment jeunesse-petite enfance pour y être entièrement rénovée dans le cadre de l'opération "Cœur Village".

LA SYNAPSE

Suite à la fermeture du VVF, la commune a choisi de réaliser le **programme d'accession à la propriété** des Nivéoles (2011) et de **conserver le bâtiment central** à l'usage de la collectivité. En 2024, la décision a été prise de réhabiliter l'ensemble du bâtiment.

Ce dernier a vocation à devenir une véritable **MAISON COMMUNALE**, un lieu d'échange et de communication entre associations, habitants et élus sans exclusive, un accueil pour des activités variées (réunions, conférences, spectacles, expositions...), un café associatif et, pourquoi pas, un tiers-lieu.

À cet effet, deux grandes salles et une **cuisine équipée** permettront aux associations d'organiser leurs événements.

La salle réservée aux présentations et conférences a été équipée d'un **écran motorisé** et, à la demande générale, elle fera, comme la salle des fêtes, l'objet d'une **insonorisation**.

La synapse abritera, en outre, le **"Repair Café"**, un **local pour les jeunes**, le **local de "À petits pas"** et un **appartement d'urgence**.

Ici encore l'aménagement d'un **accès PMR** a été réalisé.



LA PISCINE



Elle fait l'objet d'une mention particulière car son passage en intercommunalité pose encore question à certains.

Son fonctionnement générerait un déficit de plus de 50.000 € par an pour un équipement utilisé en majeure partie par des usagers extérieurs à la commune. Une telle situation était injuste et devenait intenable.

L'étude faite par la commission de transfert des charges a, pour sa part, estimé le **déficit annuel de fonctionnement à 77.000 €** et les dépenses d'investissement à venir à **1.200.000 €** pour faire face aux non-conformités. Décision a donc été prise de transférer au Grésivaudan la **gestion de la piscine qui reste propriété de la commune**. C'était le **seul moyen de la sauver** et vouloir récupérer la gestion communale de cet équipement serait démagogique et irresponsable.

LE PÔLE PETITE ENFANCE- ACCUEIL DE LOISIRS

Ce point sera abordé à la rubrique "Politique Enfance-Jeunesse"

ENVIRONNEMENT ET NUISANCES

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Rutissons sont très attachés à leur environnement.

À commencer par le problème des **nuisances** comme les **dépôts sauvages** qui dénaturent les paysages et polluent nos sols. Ils sont fréquents à Saint-Vincent comme dans beaucoup de communes et sont le fait de personnes sans scrupules pour qui la nature est un dépotoir. La journée annuelle de **nettoyage de printemps** ne les empêche pas de persister dans leurs méfaits. On en rapprochera les actes de **vandalisme** et **dégradations** perpétrés tous les ans, pourvoyeurs de dépenses pour la collectivité.



Ce besoin de propreté pour le village explique la demande faite pour l'**installation de poubelles** plus fonctionnelles dans le village. Ce vœu est exaucé puisqu'une série de nouvelles poubelles vont être installées aux emplacements dits stratégiques : salle des fêtes, piscine, tennis, parking de l'ancien camping, mairie... Nous allons même tester un **distributeur de sacs à crottes** de chiens pour savoir si la méthode a un effet sur leurs maîtres.

Le problème des **toilettes publiques** a été posé, à juste titre. Notre expérience malheureuse en ce domaine nous fait hésiter au motif des risques récurrents de vandalisme et donc de fermeture. Les toilettes de l'ancien camping sont ouvertes mais régulièrement "polluées" ou vandalisées.

Le sujet des **déchets ménagers** ne pouvait échapper aux débats. Il est difficile et complexe car notre syndicat, le **SIBRECSA**, est en cours de dissolution. L'intégration de Saint Vincent dans le dispositif du Grésivaudan en 2027 se fera dans la douleur tant l'objectif intercommunal est exigeant. Le **ramassage porte à porte** est remis en cause et le **nombre de points d'apport volontaire** prévu est délirant pour une petite commune comme la nôtre... Il faudra être attentif et tenir bon. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour terminer, et dans un domaine différent, la nature peut aussi jouer des tours à notre quiétude comme les infestations de chenilles processionnaires, les moustiques ou les **frelons asiatiques**. Ces derniers étant, cette année, particulièrement menaçants pour les ruches, la commune a décidé, à leur demande, d'aider les apiculteurs en commandant une douzaine de pièges qui semblent avoir été efficaces.



LES SERVICES À LA POPULATION

LES SERVICES MUNICIPAUX

Pas de question particulière sur ce sujet qui semble donner satisfaction. Juste quelques explications données sur le fonctionnement du secrétariat. Une certaine reconnaissance pour le travail de la secrétaire générale et des agents municipaux avec une mention pour la disponibilité des services techniques vis-à-vis des associations. Un satisfecit pour la bibliothèque et ses bénévoles motivés.

LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

L'utilité d'une politique prenant en compte les spécificités de l'enfant aux différents stades de son développement n'est plus à démontrer. Il n'est pas question ici de revenir sur toute l'évolution d'une action engagée dès 1995.

Rappelons seulement que l'histoire a commencé par le regroupement de toutes les classes de l'école, par la création d'un local jeune dans un **préfabriqué** (partagé avec la bibliothèque de l'époque) et par l'utilisation hebdomadaire du "Bébé-bus" de la CAF, 1^{ère} garderie itinérante de la commune.



Depuis, le dispositif s'est développé, a évolué, s'est amélioré tant sur le plan de son fonctionnement que des infrastructures pour conduire à la situation actuelle dont la concrétisation physique est représentée par le nouveau bâtiment récemment, construit sur la place de la Mairie dans le cadre de l'opération Cœur Village.

Il faut bien comprendre que les entités que représentent le périscolaire de l'école, l'accueil de loisirs et la halte-garderie couplée au relais petite enfance (RPE) sont interactives et qu'elles communiquent largement avec d'autres structures : bibliothèque, EHPAD (intergénération), associations...

QUELLES AMÉLIORATIONS 2024-2026 ?

Concernant le service périscolaire

Depuis de nombreuses années, tous les enfants ne pouvaient pas profiter des services périscolaires (cantine et garderies matin/soir) au grand dam des parents qui travaillaient.

Début 2023, une reprise de l'annualisation des agents a permis une réorganisation du service. Surtout, elle a permis de dégager des possibilités et d'accueillir tous les enfants à la cantine et aux garderies du matin comme du soir de 7h30 à 18h30.

Concernant la halte-garderie (ou petite crèche)

Suite aux réunions et à la demande de parents, il a été décidé d'améliorer encore les conditions d'accueil de ce service. Deux nouvelles décisions ont été prises :

- L'accroissement des plages d'ouverture de 8h à 18h (au lieu de 8h30-17h30).
- L'ouverture la 2^{ème} semaine de 3 petites vacances (Toussaint, hiver, Pâques) + 4 semaines en juillet + dernière semaine d'août.

Concernant le centre de loisirs

De même il a été décidé une ouverture de l'accueil aux 3-6 ans :

- La 4^{ème} semaine de juillet (qui vient s'ajouter aux 3 autres semaines).
- La 4^{ème} semaine d'août.
- La 2^{ème} semaine de 3 petites vacances (Toussaint, hiver, Pâques).

QUELLES INITIATIVES À L'ÉGARD LES "ADOS" ?

Si la politique petite enfance-jeunesse couvre la quasi-totalité des besoins, celle qui concerne les "ados", c'est-à-dire la tranche d'âge de 12 à 18 ans, est moins bien lotie. Suite à la demande d'une parente d'élève, une **commission jeune** avait été créée, il y a 2 ans environ. Sous la responsabilité de Jean Paul Brellier et Gaëtan Fayolle, elle regroupait quelques élus, jeunes et parents.

Un local fut mis à leur disposition à la synapse et un petit groupe sympathique s'est créé. Ils étaient entre 10 et 15 qui ont ainsi participé à quelques **manifestations et activités**, se sont réunis et ont contribué à la réflexion sur le parcours santé.

Tout a bien marché pendant un moment, mais force est de constater un certain essoufflement de ce projet "ados". Il faut dire que l'entreprise est difficile. À cet âge, les jeunes sont libres et tiennent à leur autonomie.

Quoiqu'il en soit et en attendant, le **local jeune** a été rénové et agrandi lors des travaux effectués à la synapse. Il leur est réservé.

Peut-être faudra-t-il réfléchir à une autre approche moins superficielle de ces jeunes, en leur confiant de **vraies responsabilités** dans le fonctionnement de la commune. La forme pourrait être la création de chantiers-jeunes ou même d'un conseil municipal jeune. Il faudrait aussi que l'approche soit plus globale et étende son périmètre d'action aux **copains des communes voisines** sans lesquels le projet risque d'être voué à l'échec. Et pourquoi pas un jumelage avec une commune de France ou d'ailleurs ?

Enfin, un soutien discret, mais actif, des parents ne serait pas superflu.

DES ÉQUIPEMENTS POUR JEUNES... ET MOINS JEUNES

Jeux d'enfants à la mairie

Amandine les attendait. Ils sont bien arrivés, les jeux qui avaient été promis. Ils ont, comme prévu, été installés à proximité immédiate de l'épicerie pour le plus grand plaisir des enfants et, espérons-le, des parents.



Parcours santé

Plébiscité par la commission jeune, le parcours santé chemine, selon une forte pente, du sommet du Tionnet à la partie haute du chemin de la source.

Sur son trajet ont été installés des appareils de fitness variés sur lesquels petits et grands peuvent faire des exercices physiques dans un joli cadre permettant de découvrir un panorama de Saint-Vincent, de la vallée et de la chaîne de Belledonne.

Certains d'entre vous se sont étonnés des déplacements de terre effectués pour installer les stations. Qu'ils soient rassurés. Un réensemencement a été effectué et la nature reprend ses droits. Les équipements se confondront bientôt avec le paysage.

City-park

La décision de créer un city-parc était prise depuis 2 ans. Le problème était de savoir où ?

Initialement, l'idée était de l'installer en lieu et place du terrain de basket entre la salle des fêtes et la piscine. L'emplacement avait 2 inconvénients. D'abord, il augmentait les désagréments des riverains déjà impactés par la salle des fêtes, la piscine, le tennis, le jeu de boules sans oublier le parc d'enfants et sa tyrolienne. Ensuite, il supprimait une surface fréquemment utilisée par les associations pour leurs manifestations (Saint-Vincent, vide-greniers, guinguette, marché des producteurs...).

La 2^{ème} hypothèse était l'entrée du village sur le terrain acheté il y a longtemps, face au garage Renault. Malgré son excentration, cet emplacement a séduit. Il a l'avantage d'être situé à distance des maisons riveraines et à proximité du Skate-park du Touvet. Ces deux équipements pourront servir à l'ensemble des collégiens ou lycéens du secteur.

La distance ne semble pas être un élément rédhibitoire pour des adolescents (souvent à vélo), pour les enfants de l'accueil de loisirs ou de l'école (dans le cadre d'activités ciblées) et pour les plus petits qui pourraient y venir dans le cadre d'une promenade familiale sécurisée par le trottoir longeant toute la Grand Rue.

Un terrain de basket 3x3 sera accolé au city-Park et devrait profiter aux plus grands !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ATTENTION, DANGER !

De nombreuses questions ont été posées sur des sujets qui étaient de la compétence de la Communauté de communes. Et certains d'entre vous ont clairement fait part de leur mauvaise humeur, pour ne pas dire plus, vis-à-vis du Grésivaudan.

Le principe de cette Communauté part pourtant d'une bonne intention : mutualiser des compétences que des communes seules ne pourraient pas mettre en place par manque de moyens. Ce qui est indispensable dans des domaines tels que l'économie, les transports, les équipements publics intercommunaux, les déchets ménagers... Mais qui l'est beaucoup moins dans d'autres.

Progressivement, la Communauté de communes s'est approprié des compétences qui ne sont pas strictement nécessaires et qui vont parfois à l'encontre des politiques de communes.

C'est ainsi qu'elle a pris, contre notre avis, la compétence eau-assainissement, ce que nous regrettons amèrement aujourd'hui tant pour des raisons fonctionnelles que financières. Elle cherche, depuis 2 ans à couper l'eau des bassins, sous prétexte de canicule, nous imposant un parcours du combattant pour les rouvrir.

Elle n'a pas réussi à nous priver de la compétence Petite enfance-Jeunesse pour laquelle nous avons tenu bon et que nous avons conservée au niveau de la commune.

Enfin, elle nous prépare bientôt 2 challenges qui nous obligeront à être vigilants et à ne pas se laisser faire :

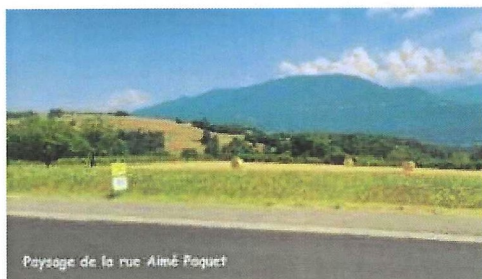
- d'une part, la reprise en main des déchets ménagers, suite à la disparition du Sibrecsa (cf. chapitre environnement),
- d'autre part, la tentation d'un PLU intercommunal (PLUi) qui serait une catastrophe pour la diversité de nos communes.

Alors, prudence et méfiance avant de vouloir se jeter à corps perdu dans les bras du Grésivaudan.

URBANISATION ET POLITIQUE FONCIÈRE

Les questions posées ici concernent principalement la **politique générale de l'urbanisation** et le **programme de l'habitat** en cours.

QUELLE POLITIQUE D'URBANISATION ?



Elle n'a pas changé et repose sur la **maîtrise des constructions individuelles nouvelles**. Cette maîtrise est fondamentale si on veut garder au village les caractéristiques qui font son charme.

Maîtriser ne signifie pas interdire et n'empêche en rien un développement équilibré entre habitat nouveau et **réhabilitation de bâtis anciens**. Cette approche durable n'a pas empêché notre village d'accueillir de nouveaux habitants et d'accroître la qualité de ses services.

Vouloir construire à tout prix pour augmenter sa population en espérant éviter la fermeture de classes n'est qu'une fuite en avant qui ne tient pas compte des données démographiques de base. Certaines communes le regrettent et le payent aujourd'hui.

OÙ EN EST LE PLU ?

Le PLU de Saint-Vincent suivait son cours (travaux, réunion publique, PADD...) lorsque la loi "Climat et résilience" a posé un objectif de "**zéro artificialisation nette**" (ZAN) à l'horizon de 2050. Cet objectif vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols, en particulier l'urbanisation.

Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par 2 de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à celle constatée entre 2011 et 2020.

Sans rentrer dans les détails complexes (présentés aux vœux et à votre disposition), nous dirons que l'application stricte du ZAN conduisait, du fait de la comptabilisation des surfaces du parc d'activités, à une surface résiduelle urbanisable nulle (voire même négative).

Ceci n'était pas acceptable. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de suspendre le PLU.

Les travaux de la révision ayant atteint le stade de "projet d'aménagement et de développement durable" (PADD) les autorisations d'urbanisme peuvent être normalement données dans le cadre du règlement national d'urbanisme (RNU) tout en disposant d'une possibilité de surseoir à statuer si le dossier présenté est de nature à compromettre le futur PLU. Pour l'instant, cette manière de fonctionner n'a pas posé de problème particulier.

Le ZAN fait actuellement l'objet de modifications législatives (Sénat et Assemblée nationale) qui devraient permettre la reprise prochaine de la procédure.

ACQUISITIONS FONCIÈRES DE LA COMMUNE. POUR QUELS USAGES ?

Nombreuses ont été les questions portant sur les achats de biens immobiliers (bâtiments ou terrains) par la commune, certains s'interrogeant même sur le bien-fondé de ces opérations. Pourtant, quoi de plus naturel pour une mairie que de constituer une réserve patrimoniale afin de pouvoir l'utiliser dans l'intérêt de la collectivité ? Car, sans patrimoine immobilier, pas de projet. Cette pratique n'est donc pas nouvelle. Elle est même très ancienne.

Dans les années 50, comment aurait fait Monsieur Aimé Paquet pour créer la base de tourisme, s'il n'avait pas racheté la vieille usine et les terrains qui ont permis d'installer la piscine, les tennis et les anciens VVF (devenus Nivéoles) ?

Dans les années 90 comment aurait fait Monsieur Michel Bouverot pour construire l'école s'il n'avait pas pu négocier l'acquisition des terrains situés entre l'église et le cimetière ?

En 2012, comment aurions-nous fait l'EHPAD des Cascades si nous n'avions pu disposer d'un terrain à la Rivoire que nos prédécesseurs avaient précieusement mis en réserve pour un projet d'intérêt général ?

En 2012, comment aurions-nous pu réaliser **5 logements locatifs** si nous n'avions pas racheté la grande maison Sigaud du Champcornu ?

Et, plus récemment, comment aurions-nous pu aménager comme nous l'avons fait la place de la mairie si nous n'avions pas, dans un 1^{er} temps, acheté le grand terrain en regard de la façade ouest et échangé ensuite un morceau de terrain donnant sur le passage ouest ?

Depuis 1995, nous achetons régulièrement des biens ou des terres qui permettent à la collectivité de réaliser des projets ou de faire des échanges pour les concrétiser.

Il n'y a rien à redire à cela car les acquisitions patrimoniales participent à la richesse de la commune. Elles sont nécessaires à la création de services et à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers. Elles assurent la **stratégie d'aménagement du territoire**.

En voici **4 exemples d'actualité**.

- L'achat de la 2^{ème} partie de la propriété Sigaud a permis d'aménager un parking paysager et de faire de cette petite maison, un logement locatif actuellement occupé.





- L'achat de la **propriété Perrotin au Montalieu**, malgré l'impossibilité de réhabilitation de la maison principale devrait conduire à l'**aménagement d'un quartier** et la création de **2 appartements locatifs**. Une nouvelle réunion de concertation est prévue en septembre.

- L'achat de la **propriété Ramboud au Bas-Rochassin** a permis, d'une part la réalisation d'un parking particulièrement attendu le long de la voirie départementale et, d'autre part, l'aménagement de la maison sous forme de **2 appartements locatifs** qui devraient être livrés d'ici la fin de l'année.



- L'achat de la **propriété Gottardo à la Fuma** lors d'une vente aux enchères publiques fait actuellement l'objet d'une réflexion et d'une **étude de faisabilité**. Une hypothèse de travail pourrait être la revente de la petite maison et l'aménagement de la grange en **3 ou 4 appartements locatifs**.

Pourquoi faire des logements locatifs ?

Saint-Vincent est surtout un village de propriétaires et manque cruellement de logements locatifs. Développer ce type d'habitat est indispensable tant pour un besoin de **mixité de population** que d'**accueil de jeunes couples** et, pourquoi pas, d'enfants du pays. Réhabiliter des logements dans des bâtiments anciens rénovés 1) répond aux **contraintes du ZAN**, 2) ne **consomme pas d'espaces** et 3) fait **revivre des quartiers** avec une population nouvelle.

Enfin, cerise sur le gâteau, ce type de démarche associe un **placement patrimonial** (réserve financière) à une **rente annuelle** (produits des locations), ce qui est bon pour notre autofinancement.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE SUR L'EMPLACEMENT DE LA CAVE COOPÉRATIVE ?

L'EHPAD des Cascades est sorti de terre en 2011. À cette époque, l'adjointe aux affaires sociales, Nadine Clouzeau, émit l'idée de créer une résidence autonomie qui pourrait avantageusement bénéficier des services de la maison de retraite voisine, **les Cascades**. Cela faisait donc 14 ans (et 2 promesses électorales) que nous cherchions à "récupérer" la parcelle de la cave coopérative. L'occasion s'est présentée, il y a quelques mois après d'âpres négociations.

Sitôt propriétaire du terrain, la commune a décidé de raser le bâtiment qui n'était plus utilisé depuis des années. Il n'avait aucun débouché pratique compte tenu de sa configuration et était dans un état avancé de dégradation.

Nous avons donc maintenant à disposition une surface de 5000 m² à laquelle s'ajoutent les 2300 m² d'un terrain contigu que nous avons acheté... en 2002 ! L'objectif est aujourd'hui de **réaliser le projet** qui a quelque peu évolué depuis 2011 mais dont les orientations restent les mêmes.



À ce jour, l'idée générale est de réaliser un **habitat inclusif** d'une vingtaine de logements pour des habitants vivant indépendamment (en couple ou en colocation) et souhaitant partager des temps de vie ensemble. Ce type d'habitat se caractérise ainsi par des **espaces de vie individuels** et par des **espaces de vie partagés** dans un environnement adapté, sécurisé et propice au lien social.

Il s'adresse, à priori à des personnes âgées peu dépendantes, mais, pour **éviter tout risque de ghettoïsation** le projet prévoit aussi une quinzaine de **logements classiques** type T2 ou T3 pour accueillir, ici encore, une population nouvelle.

L'ensemble pourra s'accompagner, en fonction des réflexions et des études, d'aménagements en lien avec le **secteur médico-social** (ex : cabinet médical polyvalent), avec le **lien intergénérationnel** (crèche) sans oublier quelques activités ludiques ou autres propositions... Ce projet devrait être un exemple pragmatique du "**vivre ensemble**" que certains appellent de leurs vœux.

MISE AU POINT

Des habitants ont posé des questions sur l'achat de parcelles agricoles par la mairie lors d'une **vente aux enchères publiques**. Ils s'étonnaient de l'importance de la surenchère, nous reprochant presque de faire "flamber" le prix de ces terres. Et il est vrai que l'enchère finale dépassait de loin les possibilités d'éventuels candidats agriculteurs.

Mais personne ne s'est posé la vraie question. Qui avait intérêt à acheter ces terres au point de faire exploser les enchères ? Ce qui est certain, c'est que ce n'étaient pas des agriculteurs.

Alors, chacun doit bien comprendre que si la mairie n'avait pas maintenu son achat, toutes ces parcelles appartiendraient à des gens qui ne sont pas du monde agricole au sens où nous l'entendons. Et lesdites parcelles auraient été perdues.

En attendant, elles ont une double destination : d'une part permettre des **échanges** avec les agriculteurs pour la réalisation de projets futurs et, d'autre part, être mise à la **disposition d'authentiques agriculteurs** de Saint Vincent qui en ont besoin.

Ceci est un **exemple concret** de ce qui peut être fait pour aider à la fois la collectivité et l'agriculture.

MOBILITÉS

UN PLÉBISCITE POUR LE VÉLO...

De nombreuses questions ont montré l'intérêt que les habitants portent à la pratique du vélo.

A commencer par la demande unanime de mettre en place des **supports sécurisés** à proximité des principaux bâtiments publics. Pour répondre à cette demande, une **première série d'arceaux** a été installée aux abords de la piscine, de la salle des fêtes, de la synapse et de la mairie au contact de l'épicerie d'Amande.



S'est posée ensuite la question de la **sécurité des cyclistes** dans la commune, certains allant même jusqu'à proposer la réalisation de pistes cyclables. Mais l'étroitesse des voiries, excepté certains tronçons de la départementale, enlève tout espoir de créer des pistes réservées à cet effet quand on sait qu'il n'y a déjà pas la place pour créer un trottoir. Nous sommes dans un village et il faut se faire une raison.

Par contre, le souhait de voir réaliser des aménagements sécurisés pour **rejoindre la gare de Goncelin** en vélo est un vrai sujet, parfaitement justifié et réalisable. Les élus du secteur l'appellent de leurs vœux depuis des années. La réalisation d'un tel projet dépasse le cadre de la commune : il est dans les mains du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (**SMMAG**).

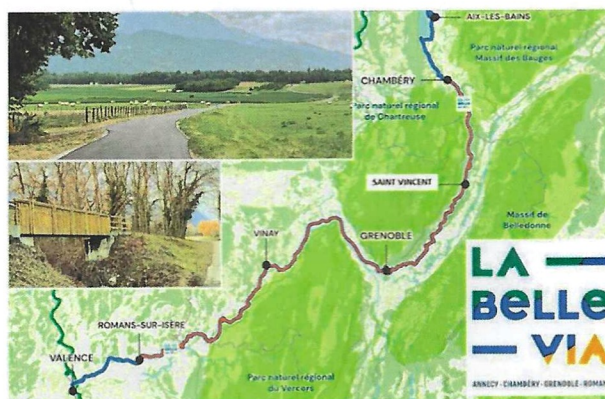
Certains habitants ont demandé la mise à disposition d'un système de location de vélos électriques. Nous poserons la question aux organismes privés spécialisés en ce domaine.

Enfin, rappelons la participation de la commune au développement des modes doux à travers une belle réalisation : la **"BELLA VIA"**, un itinéraire cyclable qui chemine en Haute-Savoie, Savoie, Isère et Drôme.

Facile, il est accessible au plus grand nombre et permet de circuler en toute liberté au cœur de larges vallées alpines.

Il passe par Saint Vincent sur le **chemin de l'empereur** dont le tapis d'enrobé a été refait il y a 2 ans.

Parallèlement, et pour permettre le franchissement du Bresson, la **passerelle** qui était devenu dangereuse a été retirée et remplacée pour le plus grand plaisir des piétons... et des cyclistes.



UNE INSUFFISANCE DES TRANSPORTS

Des remarques ont été faites sur l'organisation des transports en commun, tant sur leur implantation que sur leur **cadencement**. Elles ont été remontées au SMMAG, seul décisionnaire en ce domaine.

Une demande particulière est en cours pour obtenir un **arrêt sur la départementale 1090** qui desservirait à la fois le **parc d'activité économique EURÉKALP** et l'**EHPAD des Cascades**.

Pour mémoire, une question a été posée de mettre à disposition un **MINIBUS** pour les rendez-vous médicaux. Cela semble disproportionné pour une petite commune de 1.500 habitants. Par contre sachez qu'un taxi est mis à la disposition de personnes isolées et/ou dépendantes dans le cadre des missions du CCAS.

UNE DEMANDE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Il s'agit d'un sujet d'actualité intéressant qui mérite une étude socio-économique... et financière.

BIENVENUE À SANDRINE ET LAURA !

C'est une question qui a souvent été posée au cours des réunions de quartiers : que va devenir le Café après sa fermeture ? Aujourd'hui, nous avons la réponse.

Sandrine et sa fille, Laura, ont décidé de reprendre la gérance du **Café de la Mairie**.

Elles sont en pleine dynamique et proposent boissons chaudes ou froides, petits encas, choucroute, raclette, fondue... et des soirées à thèmes.

Quelques nouveautés aussi : guichet PMU, dépôt de cigarettes et Dauphiné Libéré.



QUELQUES SUJETS "POLÉMIQUES"

Certains sujets prêtent à polémiques et peuvent conduire à des échanges passionnés, voire passionnels.

VIDÉO SURVEILLANCE ET VIDÉO PROTECTION

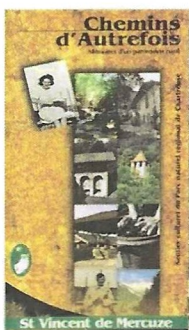
Les partisans s'appuient sur l'**insécurité croissante** de notre société et sur l'expérience des spécialistes de la sécurité. Les détracteurs considèrent que la **vidéo protection est une vidéo surveillance déguisée** dont ils ne veulent pas entendre parler au nom de leur liberté individuelle. Mais, que pèse une liberté déjà bien compromise par une surveillance permanente dans la vie de tous les jours (magasins, bâtiments publics, autoroutes...), face aux cambriolages de plus en plus fréquents, aux violences de plus en plus graves faites aux personnes, aux enlèvements ou aux actes de vandalisme répétitifs ?

La question mérite, au moins, d'**être posée** avant de décréter qu'on veut ou qu'on ne veut pas de vidéo protection. Nous ne sommes pas chez les bisounours. Alors, il faudra bien peser le pour et le contre, parler avec les gens **qui savent**, puis, prendre une décision.

Et si un maire sait écouter l'avis de ceux qui craignent pour leur liberté, il se doit aussi **d'assurer la sécurité** de ses concitoyens et de s'en donner les moyens. C'est sa responsabilité et on n'hésitera pas à le lui rappeler à la 1^{ère} occasion.

LE CHEMIN DE L'ALLOIX ET LA VIA FERRATA

Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Pour bien comprendre, il faut savoir que l'aménagement de la **partie basse du chemin de l'Alloix** remonte à 1996, époque où, avec le parc de Chartreuse et l'ONF, nous avons créé un **sentier culturel ("Chemins d'autrefois")** en sécurisant le cheminement, construisant des passerelles et éditant un topoguide original retraçant tout au long de la promenade, les éléments traditionnels de la vie d'autrefois.



La **randonnée des cascades de l'Alloix**, pour sa part, vient en continuité du chemin d'autrefois.

L'ensemble connut un succès qui ne se dément pas aujourd'hui. En 2014, le secteur s'enrichit d'une **Via Ferrata** qui, elle aussi, connut le succès. La réputation des deux activités, combinées à celle du **canyoning**, provoqua un afflux important de population venant de tous les coins du Grésivaudan et de la Savoie.

Progressivement, la situation devint intenable pour les riverains qui subissaient des nuisances inadmissibles (18.600 passages du 20 mai au 16 novembre 2022).

Nous avons donc décidé de fermer la Via Ferrata. Ce qui eut pour effet immédiat de stopper les cohortes de clubs d'escalade ou de montagne et de rendre la situation acceptable pour les riverains. Par ailleurs les contrôles de sécurité étant régulièrement assurés, nous avons laissé à ceux qui le souhaitent la faculté d'utiliser la structure à leurs risques et périls, mais en sécurité puisque le dispositif dispose d'un câble de vie continu. Ce compromis nous a paru être une bonne solution.

Mais, tout n'est pas réglé pour autant, car des remarques ont été faites sur l'**état du chemin de l'Alloix** tant sur le plan de sa **propreté** (canettes, fleurs coupées...) que sur celui de sa **dangerosité** (dans sa partie inférieure).

Au point que certains voudraient en interdire ou en limiter le libre accès.

Ce qui n'est pas possible, puisque le chemin de l'Alloix est maintenant classé au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (**PDIPR**) sous compétences du Département et de la Communauté de communes. C'est donc à eux que nous nous adresserons pour obtenir une **meilleure signalisation** invitant particulièrement au civisme de chacun et pour leur faire part des **points de sécurité** qui nous ont été signalés.

LA TYROLIENNE

L'activité de la tyrolienne avait été suspendue suite à des plaintes liées à des **débordements** (cris et hurlements à prédominance nocturne) et à des **dégâts** occasionnés par une utilisation anormale du matériel.

Devant le souhait exprimé par un grand nombre d'habitants pour le maintien de cet équipement et pour ne pas pénaliser les enfants, il a été décidé de la faire réparer et de la remettre en activité sous réserve d'un affichage de recommandations et de contrôles. Malheureusement, l'entreprise chargée de sa remise en état a décelé des anomalies de structure mettant en cause la sécurité.

Une **réhabilitation complète** est donc nécessaire, mais, vu les plannings, ne pourra être entreprise qu'au mois de septembre.

DÉMOCRATIE ET POLÉMIQUES

Une bonne **concertation** suffit souvent aux élus pour prendre leur décision et exaucer une demande claire de leurs concitoyens. Mais lorsque le sujet est polémique, tout se complique. Difficile, en ce cas, de parler de "débat" tant les prises de position sont tranchées et irrévocables. Chacun y va de ses connaissances de "spécialiste".

Dans de telles conditions, la prise de décision est beaucoup plus délicate. La logique pousse à rechercher l'avis majoritaire et éviter la tyrannie des minorités agissantes. Pour le savoir, il est possible d'organiser une **consultation de la population** concernée... ce qui ne met pas forcément à l'abri d'une autre interrogation : les majorités ont-elles toujours raison ?

Peut-on éviter ce genre de situations ? On sait que le dialogue s'efface derrière le vacarme des polémiques. Or, la démocratie nécessite qu'on se parle dans le **respect de l'autre et la tolérance**. Alors, ne pourrait-on pas faire de cette démocratie un espace vivant en redonnant au débat, à l'écoute, au doute, à la nuance, leur vraie place ? Une démocratie où la parole ne se réduit pas à un échange d'arguments mais redevient une **respiration collective**.

QUELLE COMMUNICATION ?

La question a été posée à 2 reprises : pourquoi n'y a-t-il pas de bulletin municipal et serait-il possible d'avoir des informations sur l'histoire de la commune ainsi que sur la manière dont elle s'est développée ?

Concernant le 1^{er} point, la réponse est simple.

Après des années de publications, nous avons constaté que l'intérêt des lecteurs pour le bulletin était mitigé au regard de la quantité de papier consommée.

Pire encore, certains estimaient que ce n'était qu'une publicité déguisée à la gloire du maire et de son équipe municipale.

Après mûre réflexion, il a donc été décidé d'arrêter le bulletin et d'utiliser d'autres formes d'informations. Nous avons ainsi multiplié les **flashs-infos** pour signaler chaque événement.

Le **site Internet** a été remodelé pour donner aux habitants les informations nécessaires sur la vie du village et pour annoncer



les manifestations des associations qui le souhaitent. Nous l'avons doublé de l'application "**panneau-pocket**" qui permet instantanément d'accéder aux nouvelles et nouveautés.



Nous avons aussi installé un **panneau d'information numérique** dans la montée de la grand-rue.

Et puis, nous avons choisi d'**être au plus près des habitants** chaque fois qu'une problématique particulière se posait. Sans être exhaustif citons les réunions publiques à l'occasion d'événements particuliers (PLU, travaux de quartiers...), les rencontres trimestrielles avec les parents d'élèves ou la présentation de tous les travaux et événements de l'année à l'occasion des vœux du maire...

Si l'on ajoute à cela les informations fournies par internet ou dans les boîtes aux lettres par les associations ou autres instances (Conseil Départemental, Région, Enedis)... on peut sérieusement se demander qui peut bien manquer d'information et si, en définitive, trop d'information ne tue pas l'information.

Par contre, la demande concernant la description des événements qui font l'**histoire de Saint Vincent** fait sens et mérite qu'on y réponde. Cela se mettra en place dans les mois qui viennent, progressivement, à travers une **rubrique du site de la commune**.

Quant au bulletin municipal, qu'à cela ne tienne !

Il est facile de le faire réapparaître si c'est le souhait de la majorité d'entre vous.

Dernier point : une réflexion est en cours pour l'installation d'un nouveau panneau d'information numérique place de la mairie ou à la salle des fêtes.

QUELLE QUALITÉ DE VIE ?

En dehors des nombreuses questions et des débats parfois musclés, nous avons pu avoir des **discussions paisibles**, courtoises, à bâtons rompus sur le ressenti des habitants pour leur village et pour son avenir.

La grande majorité des Rutissons aiment leur village et sa qualité de vie. Leur jugement repose sur plusieurs critères.

1) Le **cadre de vie**, tout d'abord, avec ce **caractère rural** conservé précieusement depuis plus de 30 ans grâce à un **contrôle strict de l'urbanisation**. Sans oublier l'amélioration des **paysages** débarrassés des **réseaux aériens*** et le **fleurissement** qui nous vaut une 2^{ème} fleur (merci aux employés communaux).

2) La richesse de nos **équipements**, malgré la petite taille de la commune, tant sur le plan sportif que sur le plan des services à la population. Sur ce dernier point, les parents d'élèves bénéficient aujourd'hui de l'ouverture quasi-totale de tous les services (périscolaire, halte-garderie et accueil de loisirs) ce qui leur permet d'aller travailler librement.

3) Le **dynamisme** de la population et, en particulier, des **associations** qui sont parties prenantes de la vie d'un village.

4) Les **espaces de vie et de rencontres**.

Les Rutissons apprécient vraiment les efforts faits depuis tant d'années pour **créer du lien** au niveau de la population.

Le "**Cœur de village**" qui est un des derniers exemples en date connaît un grand succès. Il a permis de regrouper en un même lieu, la mairie (avec la MJC), le pôle petite enfance-jeunesse, la bibliothèque municipale, l'épicerie fine agrémentée de jeux d'enfants, le tout à proximité du café de la mairie au sein d'un espace de stationnement arboré et de **gradins en forme d'amphithéâtre** imaginés et conçus pour les spectacles des associations.

Que rêver de mieux comme lieu de rencontre et d'interactions ?

Dans le même ordre d'idées, la **synapse** mettra bientôt à disposition de tous les habitants une **maison communale** ouverte à toutes les occasions de rencontres et de ce qui fait le "**vivre ensemble**" (cf. chapitre infrastructures).



Précisons, malgré tout, que si beaucoup de gens souhaitent des activités et de l'animation, d'autres ont émis un autre vœu : celui de **préserver leur quiétude**. Il faut aussi les respecter. **On a droit aux rencontres, on a droit à la tranquillité !**

* Ces réseaux disgracieux sont tombés au fur et à mesure des programmes d'aménagements de tous les quartiers depuis 30 ans. L'enfouissement des 3 derniers réseaux télécom et EDF BT restants sur la commune est prévu d'ici la fin de l'année. À noter aussi, depuis 3 ans, le remplacement des ampoules sodium des lampadaires par des LED et l'arrêt de l'éclairage public à minuit.